



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**

Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

**Bureau international de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
Can Tho (Vietnam)
RAPPORT DE MISSION**

- **Objectif(s)** : participation au Bureau international de l'APF en qualité de membres exécutifs.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : la Francophonie et la diplomatie parlementaire
- **Dates** : 20 au 24 janvier 2025
- **Composition de la délégation** :

M. **Jean-Paul Wahl**, Vice-président international de l'APF
Mme **Anne Lambelin**, Déléguée régionale Europe
Mme **Viviane Teitelbaum**, Présidente du Réseau des femmes parlementaires

Autres :

- 2 agents du Parlement
- **Bilan budgétaire (30.01.2025)** :

Transport	€ 21.200
Hébergement (et frais sur place)	€ 4.219
Total :	€ 25.419

- **Mode de transport** : aérien
- **Compensation carbone**¹ : 43,46 tCO2

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

➤ **Rapport de mission :**

M. Pierre Du Ville, Délégué général Wallonie-Bruxelles, qui a accueilli à Hô Chi Minh, le 20 janvier, la délégation parlementaire a fait le bilan de la coopération bilatérale Wallonie-Bruxelles avec le Vietnam et souligné l'évolution du Vietnam réunifié en 1975 après trois décennies d'une guerre meurtrière mais aussi la grande vulnérabilité du pays au changement climatique et aux catastrophes, étant au sixième rang des pays et territoires les plus durement touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes. Les effets du changement climatique au Vietnam, a-t-il précisé, devraient être considérables : 5% de terres perdues, 7% d'activités agricoles touchées, 11% de la population affectée et risque de 10% du PIB réduit.

A Hô Chi Minh, la délégation parlementaire a aussi rencontré le Conseiller économique et commercial de l'AWEX, M. Muller et Mme Tran To Nga, représentante de l'association VaVa, association vietnamienne pour les victimes de l'agent orange/dioxine qui depuis sa fondation il y a 20 ans a amélioré la qualité de vie des victimes. Cette dame soutient les victimes de « l'agent orange » en portant l'affaire devant les tribunaux.

Le 21 janvier, l'Assemblée nationale du Vietnam a accueilli, antérieurement au Bureau de l'APF, une Conférence parlementaire sur la coopération francophone en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de changement climatique à laquelle les membres du Bureau APF, des experts de différentes nationalités et le corps diplomatique, dont notre Délégué général Wallonie-Bruxelles, ont participé. Des auditions et des échanges a émané le dépôt d'une Déclaration amendée par Mme Teitelbaum et présentée le 23 janvier pour adoption au Bureau. Cette Déclaration est annexée au présent rapport.

Suite à cette conférence, les participants ont visité une ferme écologique dont la société par actions Trung An, spécialisée dans l'agriculture « high-tech », les coopératives New Green Farm Cooperative dans le district de Co Do.

Réuni les 23 et 24 janvier, le Bureau a débuté ses travaux en prenant acte des nombreux changements **dans sa composition** avec les nominations notamment de Mmes Teitelbaum et Lambelin en qualité respective de Présidente du Réseau des femmes parlementaires et Déléguée régionale Europe.

Pour la première fois ont siégé au Bureau une deuxième représentante du Réseau des femmes parlementaires et un deuxième représentant du Réseau des jeunes.

Le Bureau saisi de plusieurs **demandes d'adhésion** a pris acte des candidatures du Parlement du Ghana, de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe et du Landtag de la Sarre en qualité de section membre ainsi que de l'Association des Parlements des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien en qualité d'observateur. Ces demandes seront soumises à la Commission politique pour instruction et avis.

Soulignons que l'AP-COI propose à l'APF de devenir réciproquement observateur de son association d'où les questions ouvertes tant sur le financement de la participation de l'APF à cette instance que sur les modalités de participation. Quoiqu'il en soit, le Bureau a mandaté le Président Monsieur Etong et Vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun à faire acte de candidature au nom de l'APF auprès du Président de l'AP-COI en vue de devenir observateur de cette instance.

Le Bureau a ensuite mené un large **débat politique sur le rôle de la Francophonie face au bouleversement de l'ordre mondial.**

La multiplication des conflits qui secouent la planète bouleverse profondément l'ordre mondial, plongeant plusieurs pays francophones dans des situations instables complexes. Le conflit en Ukraine et les offensives hybrides en Europe orientale chamboulent les équilibres régionaux et remodelent les relations internationales à l'échelle mondiale, poussant de nombreux pays à reconsidérer leurs positions géostratégiques. Le continent africain n'est pas en reste notamment avec le conflit majeur en RDC alors qu'il est devenu l'un des théâtres où s'exacerbe désormais la rivalité soutenue entre les Etats-Unis, la Chine et la Russie. Quant au Moyen-Orient, il a été le théâtre ces derniers mois, de plusieurs épisodes de conflits majeurs inattendus dont les conséquences restent encore imprévisibles. Haïti peine à reconstituer une véritable organisation étatique. La Nouvelle Calédonie au cœur des enjeux stratégiques du Pacifique se trouve divisée à la recherche d'un nouveau contrat social.

Les défis climatiques constituent une source supplémentaire de bouleversements qui appellent à revoir nos politiques et nos engagements sur la scène internationale. Les pays insulaires francophones comme les Seychelles ou le Vanuatu s'avèrent particulièrement vulnérables face à la montée des eaux, qui menace leur existence même. Les phénomènes météorologiques se font de plus en plus violents accablant des populations déjà fragiles comme ce fut le cas récemment à Mayotte. En Afrique, la désertification gagne en intensité et met en péril la stabilité des pays du Sahel enclavé (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) aggravant des inégalités socio-économiques déjà criantes et hypothéquant les perspectives d'émancipation de la jeunesse, dans un contexte marqué de surcroît par les exactions de groupes terroristes islamistes. Ces bouleversements environnementaux provoquent des mouvements migratoires massifs ce qui pose de nouveaux défis d'intégration et de cohésion sociale dans les pays d'accueil. Dans ces derniers cette tendance s'accompagne d'une montée du populisme et du repli identitaire ce qui menace les valeurs de solidarité et d'ouverture prônées par la Francophonie.

Ce contexte de mutations profondes soulève de nombreuses interrogations sur la capacité de la communauté internationale à répondre collectivement aux défis majeurs de notre temps.

Mais face à ces défis, la Francophonie présente sur cinq continents et forte de sa diversité culturelle doit avoir un rôle crucial à jouer. C'est un espace de dialogue humaniste qui possède le potentiel de s'imposer comme espace de médiation, de coopération et de promotion de valeurs communes, contribuant ainsi à façonner un nouvel ordre mondial plus équilibré et inclusif.

A la question de savoir comment y parvenir, Mme Lambelin a souligné l'importance de renforcer les liens et la coopération entre les Régions Afrique et Europe.

Par ailleurs il a été souligné qu'il est essentiel pour l'avenir de la Francophonie de promouvoir ses valeurs sans être perçue comme un outil d'influence néocoloniale. Il est en effet légitime que certains pays africains, dont on ne peut faire fi du ressenti contre une forme de paternalisme, aspirent à plus d'autonomie dans leurs relations diplomatique, économique et culturelle. Il paraît donc pertinent comme l'a exprimé le Bureau de la section belge réuni en janvier 2025, de repenser le fonctionnement de la Francophonie parlementaire à tout le moins dans une logique de multilatéralisme plus inclusif. Cela pourrait passer par un leadership partagé. Plutôt que de se concentrer sur l'un ou l'autre pays particulier, ne conviendrait-il pas d'envisager que des Nations francophones tant du Sud que du Nord puissent jouer un rôle accru en Francophonie en vue de renforcer la promotion des partenariats Sud-Sud ou des partenariats plus diversifiés Sud-Nord ? La Francophonie de l'avenir sera probablement un espace d'influence diversifiée, un espace de coopération où aucune puissance ne dominerait. Ce serait un espace qui aura réussi à mieux intégrer les aspirations et les priorités des pays

membres, un espace qui aura réussi à investir dans des initiatives concrètes en éducation, culture, économie et environnement. Cet espace aura réussi à renforcer sa légitimité en s'éloignant des paradigmes historiques. La Francophonie de demain sera celle qui renforcera son rôle comme acteur global sans être associée exclusivement à des puissances néocoloniales. En s'adaptant aux aspirations des populations francophones et en adoptant une gouvernance multilatérale renforcée, la Francophonie resterait un modèle de coopération internationale fondé sur des valeurs démocratiques, de défense des droits humains, partagées.

Après ce débat, le Bureau a **échangé avec Mme Caroline Saint-Hilaire, sur le thème de la co-construction entre l'APF et l'OIF d'un nouveau multilatéralisme solidaire**. L'administratrice de l'OIF a dans ce contexte fait référence à la volonté de l'OIF de désigner d'initiative, sans passer par les Régions, des parlementaires qu'elle considère expert en matière de mission électorale et qui dorénavant sont informés des tâches qu'ils devront assumer, tâches répertoriées dans un cahier que le secrétariat de la Région Europe a d'ores et déjà adressé aux sections membres et associées. Ce postulat n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des Délégués régionaux.

Pour rappel, l'OIF finance à plus de 600.000 € l'APF en vue du développement d'actions de coopération au bénéfice des pays de l'espace francophone. Les relations entre l'OIF et l'APF sont donc étroites.

Au nom du Réseau des femmes parlementaires, Mme Teitelbaum a posé à l'Administratrice de l'OIF, la question de savoir si l'OIF dispose d'un budget sensible au genre. Plus spécifiquement, elle a demandé d'identifier et de chiffrer les moyens alloués aux projets portés par des femmes et aux projets portés par des hommes ainsi qu'aux projets bénéficiant plus spécifiquement aux femmes.

Dans le cadre de **la présentation de son rapport d'activités, le Délégué général M. Bruno Fuchs** a tiré un premier bilan de la mise en œuvre du cadre stratégique 2024-2029 en soulignant les impacts de la révision en matière de mécanismes de vigilance démocratique et en particulier le déploiement de la diplomatie parlementaire et la modernisation du programme de coopération parlementaire de l'APF.

L'APF défend, a-t-il souligné, une approche holistique qui s'attaque aux racines des problèmes en intégrant les aspects sécuritaires, sociaux et politiques comme les aspects économiques.

- Grâce à sa **diplomatie parlementaire**, à sa volonté de soutenir les initiatives de dialogue et de réconciliation, au rôle de facilitateurs qu'elle peut jouer, l'APF *« se met en position d'assumer un rôle moteur dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix »*.

Ainsi les missions successives effectuées au Gabon après le coup d'Etat militaire d'août 2023 ont, affirme M. Fuchs, influencé efficacement le processus transitionnel gabonais visant un nouvel ordre constitutionnel.

Parmi les missions de diplomatie parlementaire effectuées par le Délégué général et dont les rapports ont été communiqués citons :

- la participation au Sommet de l'Union africaine d'Addis-Abeba ;
- la participation aux Assises de l'Union internationale de la presse francophone à Dakar (janvier 2024) ;
- la participation à la cérémonie d'investiture d'une part de Bassirou Diomaye Faye à Dakar (avril 2024) et d'autre part à celle du Président de République de Mauritanie ;

- la mission de bons offices auprès du Conseil national de transition de Guinée (août 2024) : l'APF y a lancé le débat sur le projet de constitution. Constatant cependant que l'absence de scrutin populaire retarde le retour à un gouvernement civil, le Délégué général a estimé urgent de répondre aux sollicitations du Président du CNT ;
- la mission au Ghana (janvier 2025) ;
- la mission post élections législatives à Dakar (novembre 2024) ;
- etc.

Se référant à l'axe 5 du Cadre stratégique qui vise notamment la transparence de l'APF, M. Wahl rappelant la demande exprimée par le Bureau réuni à Bruxelles en janvier 2024 concernant la communication annuelle tant de l'estimation que du bilan budgétaire de chacune des missions de diplomatie parlementaire et de ces missions prises dans leur ensemble, s'est réjoui de la communication de telles informations.

Suite à la **révision effectuée en matière de mécanismes de vigilance démocratique**, au régime de Transition, l'APF a pu accompagner des parlements non élus, à savoir les parlements de transition du Gabon, du Tchad et de Guinée.

Face aux crises institutionnelles francophones, **l'engagement parlementaire est favorisé**. Ainsi les échanges organisés entre parlementaires de RDC et du Rwanda, ont induit l'adoption d'une résolution sur la situation dans l'est de la RDC et l'objectif de réaliser en mai 2025, une mission dans les capitales Kinshasa, Kigali et Luanda. Dans ce même ordre d'engagement, l'APF a l'intention de se montrer davantage présente sur les dossiers suivants : le conflit armé en Ukraine, la guerre hybride en Europe orientale dans le voisinage de la Russie, les manipulations électorales préoccupantes en Moldavie, en Géorgie et en Roumanie et le différend de souveraineté entre la Serbie et le Kosovo. Au cœur des débats également, les crises politiques du Proche-Orient qui frappent deux sections : le Liban dont le territoire a été bombardé suite à l'élargissement du conflit à Gaza et la Syrie dont le parlement est suspendu depuis une quinzaine d'années. Le Bureau a décidé de suivre le dossier syrien en 2025, le changement de régime devant avoir des conséquences lourdes.

- La **coopération interparlementaire** se concrétise par le partage de ressources technico-juridiques ou en d'autres termes par la conception du corpus législatif.

Le premier de ces corpus qui a été finalisé en mars 2024 porte sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. L'APF manifeste ainsi sa volonté de participer à l'effort mondial en faveur de la protection de la planète et des générations futures.

Deux autres sont en cours d'élaboration ou de finalisation, l'un sur le statut et la protection des lanceurs d'alerte, l'autre sur la budgétisation sensible au genre puisque le Bureau de Can Tho en a décidé ainsi.

Pour favoriser l'appropriation du corpus finalisé, l'APF a organisé en 2024 trois séminaires-ateliers régionaux en Afrique : en Guinée équatoriale au bénéfice des parlementaires du grand Bassin du Congo, aux Seychelles pour ceux de l'Océan indien et en Mauritanie à destination de ceux du Sahel.

Et le Bureau de Can Tho a pris la décision de déployer ce séminaire à l'échelle de l'Asie du Sud-Est en partenariat avec le Centre parlementaire d'Asie et l'Assemblée parlementaire de l'ASEAN en abordant en particulier la problématique de la préservation des mangroves.

Concrètement, ces séminaires visent à renforcer les capacités des élus sur les questions climatiques et à les aider à co-construire des articles de loi climat adaptés à leur contexte.

Ce rapport présenté, le Bureau de Can Tho a donné quitus au Délégué général avant d'examiner les situations politiques complexes dans l'espace francophone.

Pour rappel, le 9 juillet 2024 à Montréal, l'APF a modifié les mécanismes de vigilance démocratique, à savoir 5 possibilités de réaction de l'APF dans des situations politiques difficiles de pays membres de l'APF.

Cela va de la veille préventive (mécanisme purement préventif permettant de suivre attentivement les évolutions politiques dans le pays concerné) à la suspension (en cas de rupture de la démocratie ou de l'ordre constitutionnel ou de violations massives des droits humains). Entre ces deux extrêmes, il y a des positionnements de l'APF qui peuvent être les suivants :

- l'observation où la section conserve ses prérogatives et demeure astreinte aux obligations liées à son statut de section membre, de section associée ou d'observateur;
- l'alerte qui s'applique en cas de crise de la démocratie ou de violation grave des droits humains ou des droits des parlementaires. Dans ce cas, la section peut participer sans droit de vote aux différentes réunions de l'APF mais ne peut occuper de poste à responsabilité ;
- la transition qui est une situation qui s'applique à l'issue de la levée de l'alerte ou de la suspension pour accompagner une transition politique consécutive à une rupture de l'ordre constitutionnel sans violence. Dans ce cas, la section peut participer, sans droit de vote aux séances plénières ainsi qu'aux réunions des commissions et réseaux mais ne peut occuper de poste à responsabilité. Elle peut aussi bénéficier des actions de coopération de l'APF afin de contribuer à la bonne marche vers la restauration d'institutions démocratiques.

Le rapport du Président de la Commission politique fait état de la situation dans certaines sections :

- Sections suspendues (la Syrie, le Mali, le Burkina Faso, Haïti, le Niger) ;
- Sections en transition (le Gabon, où de nombreuses actions ont été développées par l'APF, la Guinée et le Tchad) ;
- Sections sous alerte (la République centrafricaine).

Le rapport a également fait le point sur un certain nombre d'autres situations politiques dans l'espace francophone APF (l'Arménie, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, les Comores, la République démocratique du Congo, la Nouvelle Calédonie, le Rwanda, le Sénégal, l'Ukraine...).

En ce qui concerne les relations tendues entre la RDC et le Rwanda, le dernier Bureau de Montréal a envisagé le déploiement d'une mission diplomatique de l'APF en vue d'une médiation. Cette mission est envisagée, comme souligné précédemment, en mai 2025. La concernant le Bureau a mandaté le Président et le Délégué général pour désigner un facilitateur parlementaire parmi les hautes personnalités de la sous-région de l'Afrique centrale.

Le rapport fait également état de la situation de la peine de mort dans l'espace francophone avec une attention particulière sur trois pays dont la République démocratique du Congo (qui a lancé un plaidoyer pour la levée du moratoire sur la peine de mort pour les actes de trahison et d'espionnage et ce, au regard du contexte de conflit entre les forces gouvernementales et les milices rebelles, notamment du M23).

Le Président de la Commission politique a aussi évoqué la situation en Tunisie et en Egypte.

Enfin, le rapport retrace un certain nombre de processus électoraux ayant eu lieu dans les pays membres de l'APF (Comores, Tunisie, Cambodge, Sénégal, RDC et Belgique).

Comme déjà souligné antérieurement par M. Wahl, des délégués ont souligné la mise en ligne de différents rapports de missions diplomatiques effectuées à l'initiative du Président et/ou du Délégué général au cours du dernier semestre 2024 : missions en Mauritanie, en Guinée, au Gabon, au Ghana, au Tchad et à nouveau au Gabon ainsi que le rapport de mission de prospection dans la Sarre en vue d'une future adhésion, mission effectuée par Mme Lambelin qui n'a pas manqué de partager avec ses collègues le programme de cette mission.

Notre délégation considère qu'il convient de rester attentif aux modalités de composition de ces missions. Qui participe et selon quelles modalités ? Nous espérons une mise en ligne systématique et rapide des rapports de mission. Quoiqu'il en soit, le Bureau a adopté le programme indicatif des missions de diplomatie parlementaire pour 2025.

Le Bureau a ensuite procédé à l'adoption du corpus législatif sur la budgétisation sensible au genre.

Pour rappel, l'APF a un partenariat avec l'Agence française de développement pour la mise en place de «corpus législatif», à savoir des législation-types ou modèles pouvant être partagées dans l'espace francophone et servant de base aux parlements francophones pour la mise en place de législations dans un certain nombre de thématiques jugées prioritaires par l'APF.

L'une des thématiques retenues en 2024 fut la budgétisation sensible au genre qui est une méthode d'élaboration du budget visant à intégrer les questions de genre dans la définition des politiques économiques et à transformer l'ensemble du processus budgétaire. La budgétisation sensible au genre désigne non seulement les dépenses pré affectées à la cause des femmes, mais aussi l'appréhension du budget tout entier dans une perspective d'égalité des sexes.

La mise en place d'un corpus législatif, en l'espèce ici sur les budgets sensibles au genre, répond à l'objectif 3.3 du cadre stratégique de l'APF :« apporter des solutions concrètes aux besoins exprimés par les peuples de l'espace francophone ».

L'APF a donc souhaité créer les conditions juridiques pour mettre en œuvre rapidement un certain nombre de politiques publiques par ses Etats membres.

Mme Teitelbaum Présidente du Réseau des femmes parlementaires a présenté le rapport faisant l'état des lieux sur la démarche de budgétisation sensible au genre dans les 92 sections membres à la date des recherches menées. Elle a souligné l'existence de fiches techniques qui ont pour but de servir de guides technico-juridiques aux parlements membres de l'APF pour intégrer la budgétisation sensible au genre dans leur action parlementaire.

Les fiches techniques ont pour vocation de permettre aux parlements membres de comprendre la démarche budgétisation sensible au genre, de renforcer le cadre juridique et institutionnel, d'analyser le budget d'une politique publique au prisme du genre, d'analyser les politiques fiscales au prisme du genre, de prioriser les secteurs clés, d'ancrer la budgétisation sensible au genre dans les lois de finances, de cranter le genre dans le cycle et les documents budgétaires annuels, d'intégrer le genre dans le fonctionnement et le budget d'un parlement, de systématiser la budgétisation sensible au genre dans le travail des commissions et d'impliquer la société civile dans ce processus.

A la proposition faite par la Présidente de la section française qu'un futur corpus législatif soit relatif aux violences faites aux femmes, Mme Teitelbaum s'est engagée à faire part de cette proposition au Réseau des femmes qui se réunira au printemps prochain à Québec.

Abordant l'examen du **programme de coopération parlementaire 2025**, il fut rappelé que chaque année, l'APF lance un appel à projets à l'attention des sections membres de l'APF afin que ces dernières introduisent leurs demandes pour des actions de coopération qu'elles souhaiteraient développer sur financement APF, tant à l'attention des parlementaires que des fonctionnaires et répondant aux objectifs stratégiques de l'APF.

Le Bureau a adopté ce programme de coopération parlementaire pour 2025 qui reprend les actions de coopération jugées prioritaires.

Sont également retenues, en liste subsidiaire, les actions de coopération qui pourraient être menées dans l'hypothèse où certaines actions reprises au tableau « prioritaire » ne peuvent être mises en place pour des raisons diverses (annulation, situation politique, crises, ...).

La plupart de ces actions de coopération sont financées au départ de la dotation (subvention) accordée par l'OIF à l'APF.

Soulignons que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec le Parlement du Luxembourg, demande tous les deux ans une aide financière à l'APF pour l'organisation d'un séminaire de formation à destination de fonctionnaires parlementaires francophones co-organisé par ces deux assemblées en partenariat avec des universités. Nous en sommes à la 4ème édition pour l'année 2025 (ces séminaires ont lieu une année sur deux). Le financement sollicité fut accordé à hauteur de 20.000 €.

Notons que certains séminaires sont financés par des bailleurs de fonds extérieurs (autres que l'OIF et l'APF). Ainsi, Wallonie-Bruxelles International finance à hauteur de 30.000 € des séminaires à destination de fonctionnaires parlementaires francophones à l'étranger (séminaire dit « Geoffrey Dieudonné »). La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles a décidé d'assurer un financement complémentaire de l'ordre de 30.000 €, sur base d'une demande annuelle, avec des objectifs précis et une convention spécifique pour chacun de ces séminaires.

Après l'avoir amendé, le Bureau a adopté **le Plan d'action du cadre stratégique 2023-2030**.

Ce plan d'action reprend les actions concrètes qui doivent être mises en œuvre en vue de réaliser les objectifs fixés par le cadre stratégique de l'APF.

Pour rappel, l'APF a comme objectifs stratégiques de :

- représenter auprès des instances de la Francophonie, les intérêts et les aspirations des peuples dans l'espace francophone ;
- renforcer la démocratie, l'Etat de droit et les droits de la personne ;
- favoriser la coopération parlementaire multilatérale et renforcer la solidarité francophone ;
- valoriser le rôle international des parlementaires ;
- contribuer au rayonnement de la langue française et de la diversité culturelle.

Le cadre stratégique 2023-2030 a été adopté par l'APF lors de sa 48^{ème} assemblée plénière en juillet 2023, en Géorgie.

Il a été élaboré en collaboration avec les sections de l'APF et en tenant compte du cadre stratégique de la Francophonie de l'OIF, qui s'inscrit dans la même temporalité (2023-2030).

Le plan d'action liste également un ensemble de partenaires de l'APF sur lesquels il peut s'appuyer pour la mise en œuvre de son cadre stratégique.

Chaque objectif stratégique se voit décliner en plusieurs actions à mettre en œuvre, avec des indicateurs, des cibles et l'identification du ou des partenaires pour la mise en œuvre de l'action.

Le concernant, des questions restent ouvertes et mériteront ultérieurement des débats plus approfondis : comment les cibles sont-elles identifiées et quantifiées ? Quid si l'objectif ou la cible n'est pas atteint ?

Par exemple, notons qu'en vue de renforcer l'objectif n°1 (renforcer la diplomatie parlementaire), une action est de « participer aux débats internationaux sur les grands enjeux contemporains et prendre part aux importantes décisions politiques ». Un indicateur de cette action est la participation à des débats organisés par des institutions tierces et les cibles à atteindre sont de 10 débats par an. Continuons à nous poser la question de savoir pourquoi ? Comment ? Qui ?

Le rapport sur le **projet du budget de l'année 2025** présenté par le trésorier de l'APF a fait l'objet de longs débats et questionnement essentiellement de la part des Vice-présidents internationaux émanant des sections canadienne, française et belge.

Précisons que le projet de budget pour 2025 qui présente un déficit sera compensé pour tout ou en partie par le report du compte 2024 qui sera présenté au Bureau de juillet 2025.

Au niveau des recettes, rappelons que les recettes propres proviennent des cotisations des sections, des subventions du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, de différentes recettes de produits financiers et de l'utilisation d'excédents sur fonds propres. Il est prévu qu'un montant y soit prélevé en 2025 afin de couvrir des dépenses en matière de missions de diplomatie parlementaire, d'actions de coopération interparlementaire ou pour le Prix Geoffrey Dieudonné.

En ce qui concerne les recettes pour ordre, elles proviennent principalement de contributions versées par le Parlement français, d'une contribution de l'Organisation internationale de la francophonie, d'une contribution de l'Agence française et de développement et d'une contribution de Wallonie-Bruxelles International ainsi que d'un soutien du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer la réalisation d'un séminaire « Geoffrey Dieudonné » (30.000 €) reporté de 2024 à 2025 et 30.000 € pour 2025.

Les annexes au rapport du trésorier identifient des missions de diplomatie parlementaire : la Thaïlande, le Portugal, le Costa Rica, l'Angola, la RDC, l'Ouganda, la participation au 30^{ème} Sommet ordinaire de l'Union africaine, le Mali, à nouveau le Gabon, en Gambie (missions d'élargissement), en Tunisie (missions d'approfondissement) liées au conseil exécutif de la COPA-Parlement des Amériques. Sont prévues en liste complémentaire pour les missions de diplomatie parlementaire l'Irlande, le Sénégal, le Togo et une mission d'approfondissement à la COSPAL (Conférence des Présidents des Chambres africaines).

Le Bureau a arrêté les comptes de l'exercice au 31 décembre 2024, donné quitus au trésorier et après les avoir amendés, arrêté le rapport du trésorier et le budget pour 2025 et fixé à 1,8% le taux d'augmentation des cotisations et ce après de longs échanges de vue avec M. Wahl.

Le Bureau a ensuite entendu les **rapports des travaux** des quatre Commissions et des deux Réseaux, dont l'intervention de la Présidente du Réseau des femmes parlementaires Mme Teitelbaum, ainsi que ceux des quatre Régions, dont la Déléguée régionale Europe Mme Anne Lambelin.

Mentionnons que dans le cadre de l'appel à candidatures pour la 8^{ème} édition du **Prix Geoffrey Dieudonné** (qui permet à un fonctionnaire d'un parlement francophone de bénéficier d'un stage dans une autre assemblée parlementaire en vue de formation) la section de Polynésie française a présenté la candidature d'une fonctionnaire qui a été retenue et qui a choisi de faire son stage au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle sera accueillie au mois de novembre 2025, date qui correspond à la commémoration du triste 10^{ème} anniversaire de l'assassinat de notre ancien fonctionnaire. M. Wahl, intervenu sur ce point, a rappelé que ce prix fut créé en 2016 pour honorer la mémoire de Geoffrey Dieudonné qui fut assassiné en 2015 à Bamako alors qu'il animait une formation diplômante organisée par l'APF et l'Université Senghor pour les fonctionnaires du Mali.

L'APF a voulu qu'un prix portant son nom récompense un fonctionnaire particulièrement investi dans la promotion de la Francophonie parlementaire. Le jury que le Président de l'APF préside et dont M Wahl fait partie a rendu son verdict le 20 novembre 2024. C'est la candidature de Mme Lemaire, Administratrice de l'Assemblée de Polynésie française qui a été retenue vu son investissement dans la coopération interparlementaire francophone. Elle effectuera un stage au PFWB et ce pendant deux semaines en novembre 2025 ce qui coïnciderait avec les 10 ans de l'anniversaire du décès de notre regretté Geoffrey Dieudonné.

Le Bureau de l'APF réuni à Can Tho a confié à Norbert Tankoano, fonctionnaire burkinabé, la charge d'animer le collectif des anciens lauréats du Prix Geoffrey Dieudonné.

Les travaux du Bureau de Can Tho furent conclus par **l'adoption de la Déclaration sur la coopération francophone en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de riposte aux changements climatiques.**

Pour conclure, notons qu'en marge de ce Bureau, la délégation parlementaire a participé à une bilatérale avec le Vice-président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam, l'occasion d'évoquer la visite d'Etat au Vietnam du Roi et de la Reine et ce, du 1^{er} au 3 avril 2025, la coopération Wallonie-Bruxelles avec le Vietnam, ainsi que la ratification prochaine par le PFWB de l'Accord de Protection des Investissements entre l'Union européenne et le Vietnam (EVIPA).

➤ **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : oui/non (à biffer)**

⇒ **Autorité(s) politique(s) : oui/non (à biffer)**

Date(s) : 23.01.2025

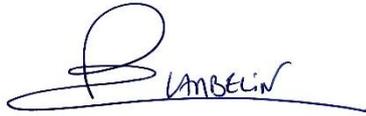
Descriptif : cfr rapport/rencontre bilatérale avec le Vice-président de l'Assemblée nationale du Vietnam

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui/non (à biffer)**

Date(s) : 20.01.2025

Descriptif : cfr rapport/rencontres avec le Délégué général Wallonie-Bruxelles, le Conseiller économique et commercial de l'AWEX et la représentante de l'association vietnamienne VaVa.

**Signature de la Rapporteuse,
Anne Lambelin**

A handwritten signature in blue ink. The signature consists of a large, stylized initial 'A' followed by the name 'LAMBELIN' in capital letters. A horizontal line underlines the entire signature.

Date : 05.02.2025